

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS Initial expertise
9 Rue Andre Pingat
51100 Reims

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 15/05/2023 au 31/12/2024.

Contexte

La SAS Initial expertise a pris la qualité de société à mission en mai 2023. Un premier rapport de mission a été rédigé sur l'exercice 2023 puis un second sur l'exercice 2024. La société, qui compte moins de 50 salariés, a d'abord nommé un référent de mission (salarié de la société) puis opté pour la constitution d'un comité de mission fin 2024. Il s'agit de la première vérification par l'organisme tiers indépendant.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification¹ :

¹ La société a pour raison d'être :
Innover pour accompagner les entreprises et collectivités dans les nouveaux usages de l'énergie

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification pour les objectifs statutaires retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts « Soutenir les projets de décarbonation de nos clients et nos partenaires » et « Développer notre intelligence collective » à l'exception des résultats de l'objectif « Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités » sans que l'existence de circonstances extérieures à la société ne le justifie.

Par conséquent,

- la société Initial expertise respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Initial expertise respecte les objectifs sociaux et environnementaux « Soutenir les projets de décarbonation de nos clients et nos partenaires » et « Développer notre intelligence collective » qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- concernant l'objectif environnemental « Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités » inscrit dans ses statuts, nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- L'objectif statutaire 2 « Développer notre intelligence collective » présenté dans les rapports de mission est complété par la proposition « sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème » qui n'est pas indiquée dans les statuts.
- Dans le modèle de mission, la déclinaison opérationnelle des objectifs statutaires est partielle et pour certaines actions, relève davantage d'initiatives RSE périphériques au cœur de métier. Nous avons néanmoins relevé que la mission est liée au modèle d'affaires de la société et que celle-ci mène plusieurs actions non recensées dans le modèle de mission qui traduisent la mise en œuvre de ses objectifs statutaires. Nous avons pris en compte ces actions complémentaires pour notre conclusion.
- Le référentiel et la procédure de collecte des données ne sont pas encore définis très précisément.

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Soutenir les projets de décarbonation de nos clients et nos partenaires,
- Développer notre intelligence collective,
- Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités.

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le (les) rapport(s) du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.
Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification² (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v2).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de février 2025 à mars 2025 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.
Nous avons notamment mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de

² Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non avec des termes génériques.

2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

- Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

Référence de l'avis : AM-INIT-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée³ sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 18/03/2025

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam



Marie Sabadie-Benoit
Directrice

³ L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.

Objet : Rapport société à mission – Année 2024

Contexte

L'entreprise INITIAL Expertise créée en 2018 est devenue société à mission en avril 2023. Ce changement de statut a été décidé pour qu'INITIAL Expertise soit davantage en accord avec ses objectifs de développement et positionner nos engagements RSE au cœur du projet de notre entreprise.

INITIAL Expertise souhaite donc être un acteur local engagé dans les problématiques quotidiennes de ses parties prenantes. **A ce titre, une raison d'être a été définie pour guider les contours de notre mission** : « Innover pour accompagner nos clients et partenaires dans les nouveaux usages de l'énergie ».

Cette raison d'être, s'accompagne par des objectifs définis :

- Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes.
- Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème.
- Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités.

Ainsi, depuis avril 2023, INITIAL Expertise a entrepris plusieurs actions afin de respecter ses engagements.

Un premier rapport mission sur le bilan de l'année 2023 a été réalisé et diffusé en début d'année 2024.

En décembre 2024, l'entreprise a constitué son premier Comité mission composé de membres internes et externes à l'entreprise.

Ce document constitue le second rapport de la société à mission d'INITIAL Expertise. Il sera complété par un autre document récapitulant le plan d'actions pour l'année 2025 ainsi que le règlement intérieur du Comité mission.

Actions réalisées

Au cours de l'année 2024, plusieurs actions ont été réalisées afin d'être en accord avec notre statut de société à mission.

Ces actions relèvent à la fois de nos prestations délivrées autour de nos clients, de nos partenariats conclus avec des structures du territoire ou encore d'actions réalisées en interne. Nous exposerons dans ce rapport plusieurs exemples emblématiques.

Exemples en lien avec l'objectif « Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes » :

- **Conclusion d'un nouveau partenariat avec l'ONG Electriciens Sans Frontières et mise en place d'un mécénat de compétences auprès de la Délégation Régionale Lorraine Champagne-Ardenne.**

En février 2024, INITIAL Expertise a conclu un nouveau partenariat avec l'ONG de solidarité internationale Electriciens Sans Frontières* (ESF), et plus précisément avec sa Délégation Régionale Lorraine Champagne-Ardenne !

Dans le cadre de ce partenariat, INITIAL Expertise fera du mécénat de compétences auprès de la Délégation Régionale Lorraine Champagne-Ardenne d'ESF en apportant une aide dans la préparation de différents projets.

En prêtant ses compétences auprès d'une ONG historique sur des sujets de transition énergétique et décarbonation des usages, INITIAL Expertise répond aux propres exigences que l'entreprise s'est fixée en tant que société à mission avec pour raison d'être : "Innover pour accompagner nos clients et partenaires dans les nouveaux usages de l'énergie".

*Electriciens Sans Frontières : ONG de solidarité internationale luttant contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. Avec le soutien de 1200 bénévoles et en partenariat avec des acteurs locaux, ESF favorise le développement économique et humain en utilisant les énergies renouvelables (source : site internet d'Electriciens Sans Frontières).

- **Renouvellement du mécénat de compétences avec La Cartonnerie de Reims.**

La convention de mécénat élaborée avec la Cartonnerie de Reims a été renouvelée en 2024.

Comme pour la précédente convention, il est défini dans la convention que la somme allouée à ce mécénat doit servir les achats réalisés par la structure pour renforcer le volet durable de la salle. Dans le cadre de ce mécénat, INITIAL Expertise a également analysé les courbes de charge de la salle afin d'analyser les usages actuels sur le volet énergétique et donner des pistes de réflexion aux dirigeants de la salle pour entreprendre une démarche de transition énergétique.

Dans le cadre de ce mécénat, INITIAL Expertise est également intervenu au cours du table-ronde organisée par la Cartonnerie.

Cette table-ronde portait sur le thème : "Comment décarboner la culture".

Ouvert au grand public, cet événement fut l'occasion d'aborder la stratégie de décarbonation mise en place par le Cabaret Vert et le rôle fédérateur de ce projet sur le territoire !

Pour évoquer l'ensemble des actions déployées par le festival, cette conférence a réuni trois experts :

- Camille Muller, responsable développement durable du Cabaret Vert ;
- Pierre-François Berrier, ingénieur en R&D ;
- Stéphane Flandre, Président-Directeur Général d'INITIAL Expertise.

Exemples en lien avec l'objectif « Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème » :

- **Réalisation d'une vingtaine de prestations en 2024 pour des structures du territoire afin de les accompagner sur les nouveaux usages de l'énergie ou la décarbonation de leurs activités.**

Voici quelques exemples :

- **Accompagnement du festival de musique du Cabaret Vert** afin de décarboner le festival et entreprendre un projet d'autoconsommation collective avec des parties prenantes privés (entreprises, particuliers) et publics (collectivités territoriales notamment). A ce titre, le Cabaret Vert a mobilisé l'étude réalisée par INITIAL Expertise en 2023 pour mobiliser des financements et commencer la mise en œuvre du projet. Une conférence de presse a aussi été organisée le vendredi 16 août sur la thématique suivante : "La décarbonation énergétique du Cabaret Vert... Un projet de territoire ? " Stéphane Flandre participait à cette conférence de presse pour INITIAL Expertise aux côtés de Julien Sauvage, Directeur du festival, Boris Ravignon, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole, Hannah Besser, Directrice régionale d'Enedis en Champagne-Ardenne et Camille Muller, responsable développement durable du festival. Ce moment fut l'occasion pour le Cabaret Vert d'exposer son ambition afin de décarboner le festival et le rendre autonome en énergie à 95% dans les années à venir.

- **Accompagnement de la Maison des Agriculteurs de la Marne pour la décarbonation de ses usages.** Basée à Reims, la Maison des Agriculteurs propose de la location d'espaces pour des entreprises avec la mise à disposition de bureaux et de salles de réunion. Afin de se conformer aux exigences réglementaires à venir, proposer des services différents à ses usagers et s'engager vers un modèle plus responsable, La Maison des Agriculteurs a sollicité INITIAL Expertise pour décarboner ses usages.

Dans ce cadre, la mission de conseil d'INITIAL Expertise s'est concentrée sur 3 axes : 1/ Une étude technique complète pour la mise en place de panneaux photovoltaïque sur le toit du bâtiment et en ombrières sur parking 2/ Une étude de faisabilité pour installer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) 3/ L'élaboration d'un schéma directeur d'investissement sur plusieurs années.

- **Accompagnement d'Union Champagne pour la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective.** Depuis août 2024, Union Champagne a mis en place un projet d'autoconsommation collective patrimoniale à l'échelle de ses bâtiments pour s'engager dans une démarche de transition énergétique et de décarbonation des usages. L'intervention d'INITIAL Expertise s'est réalisée à plusieurs niveaux : 1/ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création juridique de la boucle d'autoconsommation collective 2/ Réalisation d'une étude de potentiel et de faisabilité photovoltaïque pour un bâtiment situé sur le site d'Oger (Marne) 3/ Installation de systèmes de production photovoltaïques

sur le bâtiment concerné 4/ Conception de scénarios d'autoconsommation collective pour optimiser cette performance énergétique.

Grâce à ce projet, Union Champagne est aujourd'hui en capacité de consommer une énergie renouvelable produite localement et de pouvoir en faire bénéficier son site à Avize en partageant cette énergie.

Les principaux avantages pour Union Champagne sont les suivants : 1/ Gagner en autonomie énergétique 2/ Réduire sa facture d'électricité 3/ S'inscrire dans une démarche plus écologique.

- **Intégration de l'accélérateur transition énergétique de Bpifrance.**

Depuis juin 2023, INITIAL Expertise a intégré la 4^e promotion de l'accélérateur « transition énergétique » de Bpifrance, en partenariat avec la Secrétariat Général pour l'Investissement et l'ADEME. À travers ce dispositif, Bpifrance accompagne 16 PME françaises du domaine de l'énergie qui ont été sélectionnées pour leur potentiel de développement. Durant 18 mois, l'accélérateur de la Bpifrance va permettre à INITIAL Expertise de bénéficier d'un accompagnement intensif adapté à nos perspectives futures. Au programme : des conseils d'experts pour challenger notre organisation et optimiser notre fonctionnement ; des journées de travail dédiées aux enjeux du secteur de l'énergie ; des formations qualifiantes, en partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce Audencia ; l'intégration à un collectif de dirigeants engagés dans ce dispositif en favorisant le partage d'expériences.

- **Suivi et animation d'ateliers dans le cadre de l'association « Les Dirigeants Responsables de la Marne ».**

Par l'intermédiaire de notre dirigeant Stéphane Flandre afin de réfléchir collectivement sur des actions RSE à mettre en place pour chaque organisation, à la hauteur de ses possibilités.

- **Créer un organisme de formation et être certifié Qualiopi.**

Depuis avril 2024, INITIAL Expertise est organisme de formation.

Notre ambition est de permettre aux professionnels d'engager leur structure dans une démarche de transition énergétique et de décarbonation des usages en participant à une formation délivrée par des professionnels d'INITIAL Expertise.

À ce titre, INITIAL Expertise propose une journée de formation standard intitulée « Faciliter votre connaissance du marché de l'énergie et des nouveaux usages ». Il s'agit déjà de fournir des connaissances généralistes afin de comprendre le fonctionnement du marché de l'énergie actuel avec ses contraintes et opportunités. Puis, cette formation aborde le sujet des nouveaux usages de l'énergie que chaque professionnel peut mettre en place dans sa propre structure avec pour objectifs de réduire sa consommation d'énergie et de s'engager dans une démarche responsable.

Cette formation s'adresse aux dirigeants d'entreprise, aux élus et plus globalement à tous les professionnels dont l'activité est en lien avec les questions d'énergie.

INITIAL Expertise inscrit son activité de formation dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, les besoins spécifiques de nos clients peuvent être pris en compte pour

adapter notre offre de formation. Pour chaque formation, des mesures de satisfaction sont mises en place afin de s'assurer de la qualité de nos prestations et assurer la montée en compétences de notre organisme de formation.

Depuis septembre 2024, INITIAL Expertise est certifiée Qualiopi ! Cette certification atteste notamment de la qualité du processus mis en œuvre par notre organisme de formation dans le cadre du développement des compétences de nos bénéficiaires de formation.

- **Constituer un Comité à mission composé de salariés de l'entreprise et de référents externes.**

La société INITIAL Expertise a décidé de devenir une société à mission en avril 2023 pour formaliser son engagement dans la transition énergétique et décarbonation. Cela implique de définir une raison d'être, des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux, et de se soumettre à un audit externe en avril prochain pour conserver son statut de société à mission.

L'objectif de ce changement de statut pour INITIAL Expertise est d'être alignée avec ses missions du quotidien, de se distinguer des entreprises pratiquant le "greenwashing" et d'attirer de nouveaux clients et salariés sensibles à ces enjeux.

La raison d'être d'INITIAL Expertise est la suivante : « innover pour accompagner nos clients et nos partenaires dans les nouveaux usages de l'énergie ».

Cette raison d'être et les actions associées s'inscrivent en cohérence avec les activités métier de l'entreprise ainsi qu'avec la stratégie RSE et de communication d'INITIAL Expertise. A noter que la définition et le suivi des projets de partenariat et de mécénat est directement intégrée dans la stratégie de communication et d'influence territoriale.

Afin de se structurer dans cette démarche de société à mission, INITIAL Expertise a créé un Comité mission qui s'est réuni pour la première fois le 18 décembre 2024.

Ce Comité à mission est composé de 3 membres de l'entreprise et 2 membres externes à l'entreprise. En voici la composition :

- Stéphane FLANDRE (Président – Directeur-Général),
- Daniel PICARD (Directeur des Opérations),
- Justine PARIS (Assistante QSE et RSE),
- Arnaud DEGLAIRE (Directeur de la communication et de la formation, référent mission),
- Lucie BLOT (chargée de mission au Réseau CREPI Grand Est),
- Timothée PERIN (Président de Perin Sécurité).

Les membres du Comité à mission ont les responsabilités suivantes :

- Participer activement aux réunions du Comité à mission.
- Suivre et analyser les résultats des actions mises en œuvre par l'entreprise en lien avec sa mission.
- Proposer des recommandations et des ajustements stratégiques pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.
- Partager des retours d'expérience et des idées en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité.

Le Comité à mission se réunira deux fois par an, soit semestriellement.

Un compte-rendu est réalisé après chaque réunion.

Exemples en lien avec l'objectif « Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités » :

- **Sensibilisation des collaborateurs à la transition écologique (visio-conférence, télétravail, mobilité douce, covoiturage).**

Des outils de sensibilisation ont été créés et seront diffusés durant l'année 2025.

Nous souhaitons davantage développer la communication et la sensibilisation sur les sujets environnementaux et de réduction de notre empreinte carbone. Ces sujets seront traités notamment durant les réunions de pôle.

Dans ce cadre, une fresque de la biodiversité a également été réalisée en novembre dans les locaux de l'entreprise et à destination de l'ensemble des salariés. Cet atelier a permis de sensibiliser nos collaborateurs à l'importance de préserver la biodiversité et de mieux comprendre son volet systémique : ce qu'elle est, ce qu'elle permet et ce qui la dégrade. Cette fresque s'inscrit en cohérence et complémentarité avec les engagements RSE de notre société à mission, ainsi que notre activité de conseil en transition énergétique pour laquelle des enjeux de biodiversité peuvent être intégrés dans la réflexion.

- **Acheter un véhicule électrique utilitaire supplémentaire.**

Achat d'un véhicule Renault 5, 100% électrique qui sert pour le déplacement des salariés mais aussi pour des projets d'expérimentation (vehicle-to-grid).

- **Diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise.**

Nous avons effectué des actions visant à réduire notre empreinte carbone en sensibilisant verbalement les collaborateurs aux bons gestes (éclairage, chauffage). Les actions de diminution de l'empreinte carbone se font également à travers :

- L'achat supplémentaire d'un véhicule électrique dans la flotte de l'entreprise,
- La formation à l'initiation et à la maîtrise du bilan carbone pour l'assistante QSE/RSE,
- L'achat de matériel d'occasion lorsque c'est possible (ex : réaménagement des locaux avec une partie du matériel d'occasion),
- La possibilité pour tous les salariés (hors salariés sur chantier) de télétravailler 1 jour par semaine,
- L'organisation du temps de travail sur 4 jours pour les salariés sur chantier,
- Privilégier la visio-conférence pour les réunions avec partenaires et les clients autant que possible.

Lorsque nous avons défini les indicateurs en lien avec nos objectifs, nous n'étions pas formés à la méthode bilan carbone[®]. Nous avons donc fixé un objectif assez ambitieux, à savoir passer de 200 KGCO2/K€ à 194 KGCO2 /K€.

A ce jour, l'atteinte de notre cible ne peut être démontrée car nous n'avons pas réalisé de nouveau bilan carbone[®]. De plus, le 1er bilan GES réalisé a été fait sans que nous soyons formés.

Actions à venir en 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions structurantes sont définies afin de continuer à inscrire notre développement sur les exigences du statut de société à mission.

Exemple en lien avec l'objectif « Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes » :

- **Projet de partenariat avec le CFA BTP Marne, Electriciens Sans Frontières et une école au Cameroun.**

Au cours de l'année 2025, INITIAL Expertise a pour ambition de conclure un partenariat avec le CFA BTP de la Marne et Electriciens Sans Frontières via leur Délégation régionale Lorraine Champagne-Ardenne afin de soutenir un projet photovoltaïque pour une école au Cameroun.

- **Gouvernance.**

Au cours du premier trimestre de l'année 2025, INITIAL Expertise sera audité par la société AUPEAM pour s'assurer de la conformité des exigences fixées dans le cadre du statut de société à mission.

Exemples en lien avec l'objectif « Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème » :

- **Prestations de services.**

INITIAL Expertise continue d'intensifier son positionnement stratégique sur l'accompagnement des entreprises et institutions publiques sur les nouveaux usages de l'énergie et la décarbonation de leurs activités. Pour cela, des nouvelles offres se développent : audit énergétique, bilan carbone ainsi que des études d'opportunité mix énergétique pour les industriels.

- **Formation en sous-traitance avec le CFA BTP de la Marne.**

Au second semestre de l'année 2025, INITIAL Expertise a pour projet de réaliser de la formation en sous-traitance pour le CFA BTP de la Marne pour des formations en lien avec le photovoltaïque et à destination d'étudiants ou de professionnels en reconversion.

Ces formations se réaliseraient en majorité sur le site de la Macérienne à Charleville-Mézières où le CFA BTP disposera d'un atelier au cours de l'année 2025.

- **Réalisation d'ateliers sur les nouveaux usages de l'énergie.**

Au cours de l'année 2025, INITIAL Expertise a pour volonté également d'élargir son offre de formation en proposant également des ateliers en format plus court sur les nouveaux usages de l'énergie.

Le contenu de ces ateliers pourra notamment s'inspirer de l'offre de formation proposée

par INITIAL Expertise.

Exemples en lien avec l'objectif « Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités » :

- **Sensibilisation des collaborateurs à la transition écologique (visio-conférence, télétravail, mobilité douce, covoiturage).**

Après avoir organisé pour l'ensemble des salariés une Fresque du Climat en 2023 et une Fresque de la biodiversité en 2024, volonté d'organiser une Fresque du numérique en lien avec les impacts sur le développement durable au cours de l'année 2025.

Pour 2025, nous souhaitons également développer davantage la communication et la sensibilisation autour de : la transition écologique, la réduction de notre empreinte carbone et l'environnement. Nous souhaiterions idéalement réaliser cette communication à travers les réunions de pôle. Pour se faire, nous nous appuierons notamment sur des capsules vidéo proposées par notre OPCO ATLAS.

AVIS DU RÉFÉRENT MISSION

La société INITIAL Expertise a fait le choix de devenir une société à mission en 2023 avec comme raison d'être d'innover pour accompagner nos clients et partenaires dans les nouveaux usages de l'énergie.

Cette raison d'être s'inscrit dans l'ADN des activités d'INITIAL Expertise qui accompagne au quotidien des entreprises, industries, collectivités locales et associations dans leurs démarches de transition énergétique et de décarbonation. En plus de ses engagements auprès de ses clients, INITIAL Expertise a fait le choix de développer des mécénats et partenariats ambitieux avec des acteurs du territoire de la Marne et des Ardennes qui permettent de contribuer au développement de ses acteurs, notamment en apportant une contribution sur le volet de l'énergie.

À ce titre, et pour une société de 22 collaborateurs qui existe depuis 2018, les actions menées par INITIAL Expertise dans le cadre de sa raison d'être sont ambitieuses avec un investissement humain et financier conséquent. Le plan de mission établi pour l'année 2024 a été globalement respecté avec notamment la mise en place d'un Comité mission en décembre 2024 qui pourra apporter un regard complémentaire afin d'approfondir l'engagement de la société.

Concernant les objectifs statutaires :

1/ Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes.

Les objectifs fixés et exposés dans le rapport de mission ont été atteints. Pour être davantage exhaustif, il serait intéressant de mentionner pour cet objectif des exemples de projets menés auprès de nos clients que ce soit sur le plan du conseil ou des travaux délivrés avec une mesure du gain carbone potentiel issu de nos propositions.

2/ Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème

Pour cet objectif statutaire, même analyse que pour le premier objectif sur l'atteinte des objectifs et sur l'exhaustivité des actions menées auprès de nos clients. Nous pourrions par exemple davantage détailler les prestations d'accompagnement réalisées en mentionnant les exemples les plus symboliques.

3/ Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités

Sur cet objectif, nous n'avons pas atteint l'objectif sur la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise. D'autre-part des outils et supports de communication seront utilisés en 2025 afin d'approfondir la sensibilisation de nos salariés. L'organisation d'une fresque du numérique est également envisagée. L'objectif sur l'achat d'un véhicule électrique supplémentaire est lui atteint.

Afin de diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise de façon plus conséquente, il nous paraît important, dans un premier temps, de réaliser un audit énergétique de nos locaux. Cet audit permettra de déboucher sur un plan de transition avec des actions opérationnelles mais également d'obtenir des indicateurs de terrain pertinents pour suivre l'évolution de notre empreinte carbone (exemple : consommation d'énergies).

D'un point de vue plus global, l'ambition sera en 2025 de perfectionner notre méthode d'organisation, de suivi et de valorisation des actions relevant du modèle de mission en capitalisant sur les retours de l'audit et l'apport du Comité mission.

Fondée en 2018, INITIAL Expertise conseille les acteurs du secteur privé et du secteur public dans leurs projets de transition énergétique et la décarbonation de leurs activités. Nous accompagnons nos clients et partenaires (entreprises, collectivités locales, institutions, associations) dans toutes les phases de leur projet : définition d'une stratégie énergétique et financière, assistance à maîtrise d'ouvrage, production d'études et réalisation de travaux. INITIAL Expertise, installée dans le Grand Reims avec une antenne à Charleville-Mézières, exerce son activité au niveau local, dans la Marne et les Ardennes.



INITIAL
Expertise

Votre énergie
pour demain

INITIAL Expertise
Parc d'affaires Reims-Champigny
1 Allée Jean-Marie Amelin-Bâtiment E
51370 CHAMPIGNY

Rapport rédigé par
Arnaud DEGLAIRE
Directeur de la communication et de la
formation
Référent mission

Objet : Rapport société à mission – Année 2023

CONTEXTE

L'entreprise INITIAL Expertise créée en 2018 est devenue société à mission en avril 2023. Ce changement de statut a été décidé pour qu'INITIAL Expertise soit davantage en accord avec ses objectifs de développement et positionner nos engagements RSE au cœur du projet de notre entreprise.

INITIAL Expertise souhaite donc être un acteur local engagé dans les problématiques quotidiennes de ses parties prenantes. A ce titre, une raison d'être a été définie pour guider les contours de notre mission : « Innover pour accompagner nos clients et partenaires dans les nouveaux usages de l'énergie ».

Cette raison d'être, s'accompagne par des objectifs définis :

- Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes.
- Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème.
- Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités.

Ainsi, depuis avril 2023, INITIAL Expertise a entrepris plusieurs actions afin de respecter ses engagements.

ACTIONS REALISEES

Depuis avril 2023, plusieurs actions ont été réalisées afin d'être en accord avec notre statut de société à mission.

Ces actions relèvent à la fois de nos prestations délivrées autour de nos clients, de nos partenariats conclus avec des structures du territoire ou encore d'actions réalisées en interne. Nous exposons ici quelques exemples emblématiques.

Exemple en lien avec l'objectif « Soutenir les projets de décarbonation de nos parties prenantes » :

Conclusion d'un mécénat avec la salle de concerts, scène des musiques actuelles (SMAC) La Cartonnerie basée à Reims. Il est défini dans la convention que la somme allouée à ce mécénat doit servir les achats réalisés par la structure pour renforcer le volet durable de la salle. Dans le cadre de ce mécénat, INITIAL Expertise a également analysé les courbes de charge de la salle afin d'analyser les usages actuels sur le volet énergétique.

Exemples en lien avec l'objectif « Développer notre intelligence collective sur les nouveaux usages de l'énergie au contact de notre écosystème » :

Réalisation d'une vingtaine de prestations depuis avril 2023 pour des structures du territoire afin de les accompagner sur les nouveaux usages de l'énergie ou la décarbonation de leurs activités. Voici quelques exemples :

- **Réalisation d'une étude d'opportunité pour le festival de musique du Cabaret Vert** afin de décarboner le festival et entreprendre un projet d'autoconsommation collective sur le festival avec des parties prenantes privés (entreprises, particuliers) et publics (collectivités territoriales notamment).

- **Réalisation d'un chantier photovoltaïque en Ile-de-France pour l'entreprise Noura**, restaurateur situé à Noisy-Le-Grand en Ile-de-France. Ce chantier a consisté à installer 152 panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'établissement de notre client afin de lui permettre de produire lui-même une partie de son électricité. Au final : un client qui engage la décarbonation de son établissement principal en utilisant une énergie verte autoproduite.

- **Accompagnement des Maisons de Champagne Thiénot et Canard Duchêne** dans leur stratégie de décarbonation. Sensibilisées aux enjeux de transition énergétique, les Maisons de Champagne Thiénot et Canard Duchêne ont souhaité être accompagnées dans leurs choix énergétiques afin d'optimiser leurs dépenses, décarboner leurs usages et s'inscrire dans une démarche durable et responsable. Nos recommandations sont fondées sur une analyse des équipements, des process et des usages de chaque site audité. Sur la base de cette analyse, INITIAL Expertise a co-construit avec les équipes de ces deux Maisons de Champagne une stratégie énergétique pour la période 2024-2026.

Intégration de l'accélérateur transition énergétique de Bpifrance : depuis juin 2023, INITIAL Expertise a intégré la 4^e promotion de l'accélérateur « transition énergétique » de Bpifrance, en partenariat avec la Secrétariat Général pour l'Investissement et l'ADEME. À travers ce dispositif, Bpifrance accompagne 16 PME françaises du domaine de l'énergie qui ont été sélectionnées pour leur potentiel de développement. Durant 18 mois, l'accélérateur de la Bpifrance va permettre à INITIAL Expertise de bénéficier d'un accompagnement intensif adapté à nos perspectives futures. Au programme : des conseils d'experts pour challenger notre organisation et optimiser notre fonctionnement ; des journées de travail dédiées aux enjeux du secteur de l'énergie ; des formations qualifiantes, en partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce Audencia ; l'intégration à un collectif de dirigeants engagés dans ce dispositif en favorisant le partage d'expériences.

Suivi et animation d'ateliers dans le cadre de l'association « Les Dirigeants Responsables de la Marne » par l'intermédiaire de notre dirigeant Stéphane Flandre afin de réfléchir collectivement sur des actions RSE à mettre en place pour chaque organisation, à la hauteur de ses possibilités.

Exemples en lien avec l'objectif « Réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités » :

Réalisation d'un bilan sur les Gaz à Effet de Serre (GES) avec définition d'une liste d'actions à réaliser pour diminuer l'impact de ce bilan.

Organisation d'une Fresque du Climat pour l'ensemble des salariés afin de sensibiliser aux enjeux climatiques.

ACTIONS A VENIR

Au cours de l'année 2024, plusieurs actions structurantes sont définies afin de continuer à inscrire notre développement sur les exigences du statut de société à mission.

Prestations de services : INITIAL Expertise continue d'intensifier son positionnement stratégique sur l'accompagnement des entreprises et institutions publiques sur les nouveaux usages de l'énergie et la décarbonation de leurs activités. A ce titre, plusieurs prestations sont en conseil et travaux sont déjà actés en 2024 pour une diversité d'acteurs. INITIAL Expertise a également pour volonté de créer un organisme de formation au premier semestre de 2024 afin de délivrer une formation à destination des décideurs économiques et des élus intitulée « Faciliter votre connaissance du marché de l'énergie et des nouveaux usages ». Dans ce cadre, notre volonté est également d'obtenir la certification Qualiopi au second semestre de l'année 2024.

Partenariat / mécénat : Au premier semestre de l'année 2024, INITIAL Expertise a pour but de conclure un nouveau partenariat avec l'ONG de solidarité internationale Electriciens Sans Frontières (ESF), et plus précisément avec sa Délégation Régionale Lorraine Champagne-Ardenne. Dans le cadre de ce partenariat, INITIAL Expertise fera du mécénat de compétences auprès de la Délégation Régionale Lorraine Champagne-Ardenne d'ESF en apportant une aide dans la préparation de différents projets de transition énergétique et de décarbonation des usages à l'international. Electriciens Sans Frontières : ONG de solidarité internationale luttant contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. Avec le soutien de 1200 bénévoles et en partenariat avec des acteurs locaux, ESF favorise le développement économique et humain en utilisant les énergies renouvelables (source : site d'Electriciens Sans Frontières).

Poursuite d'actions en interne pour décarboner les propres usages de l'équipe : sensibilisation des collaborateurs en lien avec la transition écologique (visio-conférence, télétravail, mobilité douce, covoiturage) ; achat d'un véhicule électrique utilitaire supplémentaire. L'objectif global étant de diminuer notre empreinte carbone avec pour objectif de passer de 200 KG de CO₂ / K euros à 194 KG CO₂ / K euros sur le chiffre d'affaires réalisé par la société.

Gouvernance : un Comité à mission constitué de salariés de l'entreprise mais aussi de référents externes sera mis en place au cours de l'année 2024 pour vérifier chaque année le respect de nos engagements.

Fondée en 2018, INITIAL Expertise conseille les acteurs du secteur privé et du secteur public dans leurs projets de transition énergétique et la décarbonation de leurs activités. Nous accompagnons nos clients et partenaires (entreprises, collectivités locales, institutions, associations) dans toutes les phases de leur projet : définition d'une stratégie énergétique et financière, assistance à maîtrise d'ouvrage, production d'études et réalisation de travaux. INITIAL Expertise, installée dans le Grand Reims, exerce son activité au niveau local, dans la Marne et les Ardennes.

initial-expertise.fr ◆ 03 26 87 47 88 ◆ contact@initial-expertise.fr

 INITIAL Expertise  @INITIALExpert